

Echange des titres

Messieurs les actionnaires,

Le Conseil d'Administration de la société COFI S.A. a l'honneur de vous informer que, suite au changement de la devise du capital social de USD en EUR par acte notarié du 13/01/09, les titres de la société vont devoir être modifiés et échangés.

L'échange des certificats se fera simultanément au paiement des dividendes qui aura lieu après l'AGO de COFI S.A. fixée le 17 juin 2009, au siège social de la société.

En conséquence, les décisions suivantes seront soumises à l'AGO du 17 juin prochain :

- 1) Approbation des comptes 2008 (en USD). Il sera acté que les comptes de la société seront désormais établis en euros conformément à la décision de l'AGE du 13 janvier 2009.
- 2) Attribution d'un dividende par action, le montant du dividende sera fixé par l'AG en euros.
- 3) Le dividende sera payé sur base du coupon n° 31 des (anciens) certificats.
- 4) Demande sera faite aux actionnaires de renvoyer les manteaux des anciens certificats pour les échanger contre les nouveaux certificats (le paiement des dividendes et le remplacement des certificats seront réalisés simultanément).